

## Rapport N° 2022/59

### Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Véronique Bürki et consorts intitulé « Pour des balades Art dans l'Espace Public »

Demande d'un crédit de CHF 85'000.- TTC pour l'étude et la réalisation de la balade « Art dans l'espace public »

---

Nyon, le 17 août 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission en charge du présent rapport s'est réunie le 5 juillet 2022.

Étaient présent-es les Conseiller-ères suivant-es : Alberti Marina, Bertola Carinne, Besse Chloé, Braunwalder Alex, Bürki Véronique, Hanhart Jacques, Nicole Willy, Riesen Olivier, Rochat Vadim et Diserens Marius, président et rapporteur.

La Municipalité était représentée par Monsieur Alexandre Démétriadès, Municipal en charge de la culture, des sports et des Ressources Humaines, accompagné de Madame Monique Dubey, Cheffe de service de la culture, et également de son adjoint, Romain Gomis.

### Introduction

Ce préavis « Pour les balades Art dans l'Espace Public » en réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Véronique Bürki et consorts s'inscrit dans la politique d'intégration d'œuvres d'art dans l'espace public de la Municipalité. Cette dernière vient auprès du Conseil Communal afin de lui demander un crédit de CHF 85'000.- TTC pour l'étude et réalisation de cette-dite balade. La Municipalité trouve cette proposition tout à fait pertinente, et se réjouit de pouvoir mettre en place une forme de contenu et de médiation spécifique pour justement accompagner la visibilité de ces œuvres d'art. C'est le Service des Infrastructures qui, en parallèle au travail du Service de la Culture, a apporté la dimension mobilité douce et espaces verts à cette réflexion.

Il s'agira de mettre en place, en plus d'un itinéraire, un univers acoustique spécial, sous forme d'audioguide ou autre, ainsi qu'un guide digital et papier. L'extensibilité du projet est également questionnée et rentrera dans les réflexions futures, notamment en termes d'évolution, d'adaptation au cours de la vie du projet, etc. Ces balades sont non seulement intéressantes d'un point de vue culturel mais présentent également un impact économique et touristique. Vous trouverez en fin de préavis la liste des œuvres d'art concernées par cette réflexion.

## Discussion

Une partie de la Commission s'est questionné sur la pertinence d'ajouter au parcours une partie sur l'histoire et les œuvres romaines qui juchent le territoire nyonnais, afin de mettre en avant la romanité – époque essentielle dans l'histoire de la Ville. La Municipalité souligne l'importance de la question et répond que c'est un projet en cours de réflexion et d'élaboration au Service de la Culture, mais qu'afin de lui donner toute son importance, il s'agira de le faire en parallèle, vu la taille du projet lui-même. Ceci se fera notamment dans le cadre du préavis sur l'amphithéâtre, le but étant de ne pas mélanger le travail muséal avec le projet qui nous concerne aujourd'hui.

La question des balades « Nature en ville » a également été soulevée, et de la possibilité d'inclure ce projet dans les balades précitées. La cartographie étant déjà présente sur le site, les différents réseaux de la Ville communiquant déjà sur ces balades, il s'agira de faire de même pour ce projet et de trouver les informations y concernant sur les mêmes interfaces et aux mêmes endroits, afin de ne pas démultiplier les sites et autres sources d'informations. Le présent préavis servira à financer la création de contenu et l'accompagnement digital ; si une solution non-chronophage est trouvée, à termes, pour réunir les parcours, alors la Municipalité n'exclut pas la possibilité de penser tous ces aspects culturels de manière conjointe.

La Commission souligne l'importance de centraliser les différents aspects de la culture nyonnaise, entre « Nature en ville », les balades Art, la romanité, etc. Selon elle, c'est le site internet de la Ville qui doit orienter selon les envies des gens, et qui doit rassembler les informations. Ce n'est pas au préavis et aux moyens y étant demandés de penser la meilleure manière de centraliser ces informations. La Municipalité adhère à cette idée en ce qu'elle désire promouvoir ces différents aspects ensemble ; tous les Services seront intéressés par ce qui va être fait en termes d'intégration des plateformes numériques, d'immersion et d'étendue du projet. C'est un travail technique et en termes de contenu, ambitieux. Ceci représentera également une grande inspiration pour les musées et les autres parcours de la Ville.

La Commission a aussi désiré de plus amples informations sur l'intégration des artistes dans les futures démarches mises en place, et a cherché à savoir s'il y aurait du contenu ajouté à ces balades de la part des artistes eux-mêmes. La Municipalité a émis le souhait de créer des témoignages et des capsules vidéo, ainsi que des textes explicatifs sur les diverses œuvres. Lorsque les contenus sont créés pour les différents supports, les artistes sont mis-es au courant ; mais puisque la matière est déjà préexistante pour les œuvres actuellement exposées, créés lors des concours d'acquisition, il ne s'agira pas de recréer tant de contenus. En revanche, la Commission aimerait porter attention sur la part d'hommes et de femmes artistes exposé-e-s au sein de l'espace public nyonnais et espère que cette inégalité rentrera dans les réflexions et politiques d'acquisition de la Ville par la suite.

La Municipalité tient également à souligner qu'il y aura bien plusieurs types de collaborations avec les musées et diverses associations d'art et de culture de Nyon lors du lancement et de la promotion de la balade, afin de marquer ce moment fort. La Municipalité a également la volonté de sensibiliser les enfants et les plus jeunes à l'art, de raconter une histoire, non muséale mais apportant d'autres perspectives qu'une simple exposition, au travers de ce projet. Cette marche sera rendue accessible aux familles et aux enfants, et se voudra la plus inclusive possible. Il sera possiblement réfléchi d'inclure des médiateur-trice-s culturel-le-s (guides, etc.).

## Conclusions

La Commission est unanime : il s'agit ici d'un projet concret et innovateur, ayant été imaginé plus onéreux par la plupart des commissaires et rentrant ainsi parfaitement dans les attentes de la postulante et de la Commission. Il est essentiel de rendre visible le patrimoine artistique et culturel nyonnais, et de le promouvoir, surtout au travers d'alternatives des pratiques sportives en nature. Il s'agira pour elle de communiquer activement autour de ce projet et de son processus de création, notamment auprès des écoles, des professeur·e·s afin de pouvoir intégrer tous les acteurs et actrices de la région.

La Commission remercie la postulante pour ce dépôt ainsi que les différents Services dont les efforts se sont réunis dans la création de ce préavis. La majorité de la Commission souligne de nouveau l'importance de continuer les divers travaux autour de la culture nyonnaise, notamment la romanité. Elle espère que l'inclusion sera une thématique directrice de leurs divers projets, en termes d'accessibilité mais aussi en termes d'œuvres d'art et d'artistes mis·es en avant par la Ville de Nyon et au cœur de sa politique culturelle.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 2022/59 concernant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Véronique Bürki et consorts intitulé « Pour des balades *Art dans l'Espace Public* »

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/59 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Véronique Bürki et consorts intitulé « Pour des balades *Art dans l'Espace Public* » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 85'000.- TTC pour l'étude et la réalisation de la balade « Art dans l'espace public » ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 3 ans.

La Commission :

Alberti Marina, Bertola Carinne, Besse Chloé, Braunwalder Alex, Bürki Véronique, Hanhart Jacques, Nicole Willy, Riesen Olivier, Rochat Vadim et Diserens Marius (président et rapporteur).